



Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

Le Conseil Municipal se tient, après convocation légale en date du 12 octobre 2023, à la salle du Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, le jeudi 19 octobre 2023 à 20h00, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRIET, Annie POIGNAND, Marie-Christine BERTRAND, Yasmina CATTIN, Nicole GRANDFOND, Stéphanie DULAC, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Simon DUGAS, Pierre MONTRICHARD, Dorian MAZIER, Philippe PRENEL, Christophe MAILLARDET, Renaud COLSON, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Séverine PUTOT à M. Simon DUGAS, Mme Laetitia MOUCHET à Mme Agathe HENRIET, Mme Sylviane TRAVAGLINI à M. Jean-Pierre VALLAR

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Est désigné pour assurer cette fonction M. Fabien PELLETIER.

Mme le Maire a demandé si le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2023, transmis le 5 octobre 2023 fait l'objet de remarques.

M. Jean-Pierre VALLAR demande une modification sur le point « Intervention de M. Cyril THEILLET » et demande le retrait du paragraphe « Au cours de cette intervention, M. Jean-Pierre VALLAR – Conseiller Municipal – a manqué de retenue dans ses propos à l'égard de M. THEILLET, ce dernier a quitté la séance, accompagné par Mme le Maire, et M. Fabien PELLETIER a assuré la présidence de la séance en son absence de 21h30 à 21h40. ». Mme le Maire note la demande de retrait.

Mme Agathe HENRIET demande d'ajouter un texte en annexe sur le point « Intervention de M. Cyril THEILLET ».

Mme le Maire donne la parole à Mme Agathe HENRIET, celle-ci lit son texte et le transmet au secrétaire de séance :

« Mme HENRIET Vice-présidente de la commission bâtiment a expliqué à Mr THEILLET les motifs pour lesquels les membres de la commission ont émis, à l'unanimité, un avis défavorable à la poursuite du projet rénovation toiture et aménagement des combles estimant que ce projet n'était plus prioritaire, à savoir :

- Dépenses annexes non prévues déjà engagées (31000€ en qqes semaines) et à engager pour le chantier de rénovation des écoles
- Anticiper une éventuelle défaillance d'entreprise au cours du chantier des écoles qui nécessiterait de mandater un candidat à l'appel d'offres plus onéreux
- Le risque de plus-value sur des travaux non prévisibles qui pourrait être découverts en cours du chantier des écoles
- Les chantiers relatifs au réseau de chaleur et à la nouvelle médiathèque qui devront être financés
- La plus-value prévisible par rapport à l'estimation initiale de ce projet de réfection de la toiture et aménagement des combles tenant à la conjoncture économique actuelle et la hausse des coûts des matières premières depuis décembre 2021, date du vote de l'APD par le conseil municipal.

La commission bâtiment a suggéré, si nécessaire, de limiter les travaux à la consolidation de la toiture voire de limiter le projet à la réfection exclusive de la toiture hors aménagement des combles en bureau qui n'est pas prioritaire. »

Madame Agathe HENRIET demande à nouveau la parole à Madame Le Maire pour donner lecture d'une déclaration de 7 élus de la majorité municipale dont 3 adjoints.

Madame Le Maire indique à Madame HENRIET qu'elle lui donnera la parole après un hommage au professeur Monsieur Dominique BERNARD.

Madame Le Maire lit le communiqué de presse du président de l'Association des Maires de France et invite l'assemblée à respecter une minute de silence.

« L'assassinat de Dominique Bernard, professeur de français au Lycée Gambetta d'Arras, par un terroriste islamiste, appelle une condamnation absolue. Aucune cause ne peut justifier une telle atrocité ni une telle atteinte au respect de la vie. Trois ans après la mort de Samuel Paty, l'École et ses professeurs sont de nouveau agressés, parce qu'ils incarnent la transmission et la permanence des principes qui fondent notre Nation.

Devant ces événements tragiques, vécus douloureusement par notre pays, le président et les membres du Bureau de l'AMF souhaitent rendre hommage au professeur disparu et affirmer leur volonté de voir éradiquer ce fléau du terrorisme islamique.

Ils expriment leur soutien à sa famille, à ses proches, aux trois autres victimes, et à ses collègues d'Arras et de la France entière. ».

Mme le Maire donne la parole à Mme Agathe HENRIET qui souhaite donner lecture d'une déclaration de 7 élus de la majorité municipale dont 3 adjoints au contenu suivant :

« Nous, (dans l'ordre du tableau) Agathe Henriet, Daniel Barthod, Marie-Christine Bertrand, Dorian Mazier, Laëtitia Mouchet, Yasmina Cattin, Christophe Maillardet avons demandé et obtenu mardi 17 octobre, un entretien avec Catherine Botteron, Mairie de la commune, laquelle était accompagnée de Fabien Pelletier, Annie Poignand, Pierre Montrichard, Nicole Grandfond.

Nous avons dénoncé de la part du Maire :

- Une absence de considération du travail des adjoints et conseillers délégués se concrétisant par des mails désobligeants, des reproches et critiques, des missions confiées puis retirées ou critiquées postérieurement, le discrédit vis-à-vis de tiers.
- Une méthode de gouvernance individuelle : absence de concertation avec les adjoints, débats quasi inexistantes au sein de l'assemblée délibérante, annonces de décisions engageant la commune sans délibération
- Un turn over alarmant du personnel communal et un mal être flagrant et constaté des agents au travail : visages figés et tension palpable en mairie en présence du Maire.

Agathe HENRIET a rappelé à Catherine BOTTERON que cette dernière a pris un engagement écrit auprès d'elle en juillet 2020, sans en informer les colistiers, aux termes duquel elle s'engage à « passer le relais » à mi-mandat, tout en imposant à Mme Henriet de tenir leur accord secret.

Nous avons donc, au cours de cet entretien, demandé à Mme le Maire d'honorer son engagement. Dans une volonté de transparence, nous tenons à ce que l'ensemble du conseil municipal soit informé de notre démarche. ».

Mme le Maire propose qu'une réunion prochaine se tienne spécifiquement sur ce sujet puisque n'étant pas à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- a) *Nomination d'un secrétaire de séance*
- b) *Arrêt du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2023 (envoyé par mail le 5 octobre 2023)*

1) Intervention :

- M. François RAYMOND – AD+ - Maître d'œuvre du projet de réfection de la toiture et d'aménagement des combles de la mairie

2) Projets de délibération

- Décisions du Maire : délibération n°2023-48
- Urbanisme : servitude de passage : délibération n°2023-49
- Finances : décision modificative n°2 : délibération n°2023-50
- Affouage sur pied – campagne 2023/2024 : délibération n°2023-51

3) Questions diverses

Mme le Maire informe les élus que l'intervention de M. François RAYMOND n'aura pas lieu, l'intervention n'ayant pas été confirmée à ce dernier. Celle-ci est reportée à une date ultérieure.

Mme le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : « Réhabilitation du Groupe Scolaire de Châtillon-le-Duc – Lot n°2 VRD/Aménagement extérieur – Avenant n°1 ». Cette proposition est refusée par une majorité des membres du Conseil Municipal.

Délibération 2023-48 : Décisions du Maire

Mme le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33 en date du 08 octobre 2020, prises en application des articles L.2122 22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises. Les Décisions du Maire, portant les numéros DM n° 2023-19 à 2023-24 sont consultables en Mairie et ont été présentées lors dudit conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE ACTE des Décisions du Maire DM n°2023-19 à 2023-24**

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération 2023-49 : Urbanisme : servitude de passage

A la demande d'Archicréo dans le cadre du Permis de Construire PC 025 133 23 C 0014, il est demandé à la Commune une servitude de passage à titre gratuit pour le passage des réseaux secs et humides et son accès sur la parcelle AO 86, domaine privé de la Commune. Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix Contre (Agathe HENRIET, Daniel BARTHOD, Marie-Christine BERTRAND, Dorian MAZIER, Laetitia MOUCHET, Yasmina CATTIN, Christophe MAILLARDET, Renaud COLSON, Sylviane TRAVAGLINI, Jean-Pierre VALLAR, Stéphanie DULAC) et 8 voix Pour :

- **REJETTE la présente délibération.**

POUR : 8

CONTRE : 11

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2023-50 : Finances : décision modificative n°2

Considérant la nécessité d'ajuster certains comptes budgétaires, Daniel BARTHOD, Adjoint au Maire en charge des Finances, présente la délibération et il est proposé de modifier les écritures budgétaires de la manière suivante :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	1 522 235.12 €	-21 000.00 €	39 495.00 €	1 540 730.12 €
21 Immobilisations corporelles	1 522 235.12 €	-21 000.00 €	39 495.00 €	1 540 730.12 €
2128/21	6 000.00 €	-6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
21311/21	313 000.00 €	-5 000.00 €	0.00 €	308 000.00 €
21318/21	7 540.00 €	0.00 €	2 300.00 €	9 840.00 €
2138/21	10 000.00 €	-10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
21534/21	0.00 €	0.00 €	6 345.00 €	6 345.00 €
2185/21	0.00 €	0.00 €	4 790.00 €	4 790.00 €
2188/21	3 645.60 €	0.00 €	26 060.00 €	29 705.60 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	276 253.47 €	0.00 €	18 495.00 €	294 748.47 €
021 Virement de la section de fonctionnement	276 253.47 €	0.00 €	11 415.00 €	287 668.47 €
021/021	276 253.47 €	0.00 €	11 415.00 €	287 668.47 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	431 221.11 €	0.00 €	7 080.00 €	438 301.11 €
10226/10	50 000.00 €	0.00 €	7 080.00 €	57 080.00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	484 271.00 €	-3 290.00 €	31 335.00 €	512 316.00 €
011 Charges à caractère général	484 271.00 €	-3 290.00 €	19 920.00 €	500 901.00 €
60631/011	7 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €	10 000.00 €
60632/011	38 000.00 €	-3 000.00 €	0.00 €	35 000.00 €
615232/011	1 500.00 €	0.00 €	3 000.00 €	4 500.00 €
61551/011	5 000.00 €	0.00 €	4 000.00 €	9 000.00 €
6183/011	480.00 €	0.00 €	290.00 €	770.00 €
6184/011	2 000.00 €	-290.00 €	0.00 €	1 710.00 €
6232/011	7 000.00 €	0.00 €	2 500.00 €	9 500.00 €
6241/011 EC2	0.00 €	0.00 €	7 130.00 €	7 130.00 €
023 Virement à la section d'investissement	276 253.47 €	0.00 €	11 415.00 €	287 668.47 €
023/023	276 253.47 €	0.00 €	11 415.00 €	287 668.47 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	720 000.00 €	0.00 €	28 045.00 €	748 045.00 €
731 Fiscalité locale	720 000.00 €	0.00 €	28 045.00 €	748 045.00 €
73111/731	670 000.00 €	0.00 €	28 045.00 €	698 045.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix Contre (Agathe HENRIET, Daniel BARTHOD, Marie-Christine BERTRAND, Dorian MAZIER, Laetitia MOUCHET, Yasmina CATTIN, Christophe MAILLARDET, Renaud COLSON, Sylviane TRAVAGLINI, Jean-Pierre VALLAR, Stéphanie DULAC) et 8 voix Pour :

- **REJETTE** la présente délibération.

POUR : 8

CONTRE : 11

ABSTENTION : 0

Délibération 2023-51 : Affouage sur pied – campagne 2023/2024

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de, d'une surface de 98.51hectares étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 13/12/2021. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- L'affouage qui fait partie intégrante de ce processus de gestion, est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que la commune souhaite préserver. Pour chaque coupe de la forêt communale, le conseil municipal peut décider d'affecter tout ou partie de son produit au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (Articles L.243-1 du Code forestier).
- L'affouage étant partagée par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune sont admises à ce partage.
- La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2023-2024.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la campagne d'affouage 2023-2024 en complément de la délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix Contre (Agathe HENRIET, Daniel BARTHOD, Marie-Christine BERTRAND, Dorian MAZIER, Laetitia MOUCHET, Yasmina CATTIN, Christophe MAILLARDET, Renaud COLSON, Sylviane TRAVAGLINI, Jean-Pierre VALLAR, Stéphanie DULAC) et 8 voix Pour :

- **REJETTE** la présente délibération.

POUR : 8

CONTRE : 11

ABSTENTION : 0

Informations diverses

👉 **Urgence Attentat** : relèvement de la posture vigipirate « Urgence Attentat » en date du 16 octobre 2023 : des consignes préfectorales ont été reçues pour l'accueil du public. Le sujet sera abordé lors de la réunion interne du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) du 24 octobre 2023.

👉 **Travaux de voiries** : travaux en cours dans l'Avenue André Cart, la Rue de la Vie au Loup et la Rue Léon Baud. Une réunion de la Commission de voirie s'est tenue à Ecole-Valentin le 18 octobre 2023 au sujet de la requalification de la traversée de Cayenne, en présence des services de la DREAL et de Grand Besançon Métropole.

↳ **Illuminations de fin d'année** : la Commune attend le retour chiffré de la société Bazaud Illuminations, l'installation est prévue dans la semaine 48.

↳ **Borne électrique** : une borne sera installée dans la Commune en 2024 par Grand Besançon Métropole, le lieu d'implantation est en cours de discussion.

↳ **Cérémonie du 11 Novembre 2023** : aura lieu à 11h au monument aux morts en présence des anciens combattants. Les élus sont invités à porter le bleuet.

↳ **Energies renouvelables** : la Commune devra se positionner avant le 31 décembre 2023 pour définir les secteurs des zones d'accélération des énergies renouvelables. Une réunion se tiendra prochainement entre la DREAL, l'Adjointe au Maire en charge de l'Environnement et le Secrétaire Général de Mairie pour définir d'éventuelles implantations sur les délaissés de la RN 57. Une réunion se tiendra le 24 octobre 2023 à 17h30 à Saône pour les élus sur cette thématique.

↳ **Fête du Sport** : se tiendra le 4 novembre 2023 à Devecey.

↳ **PLUI** : 8 réunions publiques auront lieu sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

↳ **Travaux Groupe Scolaire** : un point est fait sur l'avancée du chantier.

↳ **Sécurité Routière** : des vitesses excessives de véhicules sur le territoire communal ont été relevées. Un appel à la vigilance, au civisme et au respect est réalisé.

↳ **Colis de Noël** : réservés aux personnes de 73 ans et plus de la Commune, retraités en mairie entre le 4 et le 8 décembre 2023. Un courrier sera envoyé à chaque personne concernée.

↳ **Médiathèque** : un rendez-vous aura lieu avec les représentants de la Médiathèque Départementale et de la DRAC, le 24 octobre 2023, en présence de Mme le Maire, Marie-Christine BERTRAND, le Secrétaire Général de Mairie et la responsable de la médiathèque, afin de faire le point sur le projet de nouvelle médiathèque.

↳ **Réunion du 17 octobre 2023** : Madame le Maire confirme avoir reçu à sa demande Madame Agathe HENRIET, accompagnée de 5 colistiers mardi 17 octobre 2023. Après un réquisitoire sévère, ils ont demandé la démission du Maire.

Madame le Maire a refusé de démissionner.

La séance est levée à 21h35.

<p>Le Maire</p>   <p>Catherine BOTTERON</p>	<p>Le Secrétaire de séance</p>  <p>Fabien PELLETIER</p>
---	---

